

Présentation

La proportion d'élèves dont la personne responsable est enseignant est d'autant plus élevée que le niveau de formation de l'élève est élevé [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés, plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable est ouvrier ou sans activité (34,5%), cette proportion s'élève à près d'un élève sur deux en second cycle professionnel (48,8 %) et sept sur dix en enseignement adapté (70,7 %).

Les élèves de première et terminale générale sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (30,2 % et 14,1 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,3 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées ou très favorisées [2]. Pour les formations du second degré, cette surreprésentation atteint 14,4 points. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (33,8 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 20,1 % dans le secteur public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (21,7 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personnes sans activité, cette proportion s'élevant à 39,8 % dans les établissements publics).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupement des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,3	10,4	17,5	13,3	3,2	16,6
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	1,8	6,6	8,0	8,6	1,6	15,9
SEGPA	1,3	5,0	1,9	5,3	0,3	13,0
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	2,3	10,2	17,0	13,1	3,1	16,5
Seconde générale et technologique	2,1	10,7	24,7	15,7	4,6	15,6
1 ^{re} et terminale générales	2,3	10,3	30,2	15,9	6,0	14,1
1 ^{re} et terminale technologiques	2,1	10,6	14,1	15,9	2,2	18,6
Total 2nd cycle général et technologique	2,2	10,5	24,8	15,8	4,7	15,6
CAP	1,2	7,3	4,6	8,8	0,8	16,7
BEP	1,5	8,7	6,2	11,4	0,9	18,3
Bac pro, BMA	1,7	9,1	7,3	12,2	1,0	18,8
MC et divers niveaux IV et V	2,2	8,1	6,8	11,7	1,2	20,1
Total 2nd cycle professionnel (5)	1,6	8,7	6,4	11,3	0,9	18,3
Ensemble	2,2	10,1	17,8	13,6	3,3	16,5

	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr
1 ^{er} cycle général	27,6	1,5	7,6	100,0	97,4	3 073 663
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	36,1	2,5	19,0	100,0	90,5	14 829
SEGPA	46,0	2,6	24,7	100,0	91,4	101 271
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	28,2	1,5	8,2	100,0	97,1	3 189 763
Seconde générale et technologique	19,5	2,2	4,9	100,0	97,7	497 089
1 ^{re} et terminale générales	14,8	2,5	3,8	100,0	97,9	638 666
1 ^{re} et terminale technologiques	26,4	3,5	6,6	100,0	97,1	311 111
Total 2nd cycle général et technologique	18,9	2,6	4,8	100,0	97,6	1 446 866
CAP	37,7	3,8	19,0	100,0	82,8	102 984
BEP	37,5	3,6	12,0	100,0	95,7	329 176
Bac pro, BMA	34,6	4,5	10,8	100,0	95,4	261 790
MC et divers niveaux IV et V	31,6	4,5	13,9	100,0	88,5	9 140
Total 2nd cycle professionnel (5)	36,3	4,0	12,5	100,0	93,6	703 090
Ensemble	26,7	2,1	7,8	100,0	96,8	5 339 719

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des CS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable n'est pas renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ ou non recensée dans l'enquête n° 16. (5) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré selon la catégorie sociale regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé					Privé surreprésentation des catégories A et B (2)
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	
1 ^{er} cycle général	19,5	13,5	26,6	40,4	100,0	33,7	14,2	30,8	21,3	100,0	14,9
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	8,9	8,4	22,5	60,2	100,0	22,2	12,0	30,3	35,5	100,0	16,9
SEGPA	2,2	5,2	18,6	73,9	100,0	8,1	8,7	30,8	52,5	100,0	9,3
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	18,9	13,2	26,3	41,7	100,0	33,5	14,2	30,8	21,5	100,0	15,7
Seconde générale et technologique	28,4	16,7	26,0	28,9	100,0	44,5	15,1	26,5	13,9	100,0	14,6
1 ^{re} et terminale générales	35,9	17,4	24,2	22,4	100,0	50,0	14,5	24,3	11,3	100,0	11,1
1 ^{re} et terminale technologiques	16,3	16,5	29,0	38,2	100,0	25,9	17,2	32,7	24,2	100,0	10,3
Total 2nd cycle général et techno.	29,1	17,0	25,9	28,1	100,0	43,3	15,2	26,7	14,8	100,0	12,5
CAP	4,8	7,9	22,9	64,4	100,0	11,7	13,7	31,4	43,2	100,0	12,6
BEP	6,7	10,9	26,5	55,9	100,0	14,2	15,3	33,5	37,0	100,0	11,8
Bac pro, BMA	7,8	12,0	27,5	52,6	100,0	15,4	15,2	32,9	36,5	100,0	10,8
MC et divers niveaux IV et V	8,6	11,5	29,2	50,7	100,0	9,7	15,8	31,7	42,8	100,0	5,4
Total 2nd cycle professionnel	6,9	10,9	26,5	55,7	100,0	14,3	15,0	33,0	37,7	100,0	11,5
Ensemble	20,1	13,9	26,2	39,8	100,0	33,8	14,6	29,9	21,7	100,0	14,4

(1) Voir les regroupements définis dans la rubrique "Définitions". (2) Cette surreprésentation correspond à la différence entre la part des favorisés A et B du secteur privé et celle du secteur public.

Lecture - 41,7 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.